

Règlement

Demande de subvention pour projet de mobilisation des connaissances en milieu clinique - 2014

Réseau de recherche en interventions
en sciences infirmières du Québec



Quebec Nursing Intervention
Research Network

Cette initiative stratégique du RRISIQ consiste à soutenir la mise en œuvre des projets de mobilisation des connaissances (MC) initiés par les milieux cliniques en collaboration avec des chercheurs réguliers du RRISIQ. Selon le Fonds de recherche du Québec Société et Culture, la [mobilisation des connaissances](#) renvoie à l'idée que les connaissances issues de la recherche ou les résultats de recherches mènent, à moyen et à long terme, à l'action (innovations technologiques, médicales, sociales sous forme de produits, de procédés, de pratiques, de politiques, etc.) et à un changement qui répond à des préoccupations, besoins ou problèmes des organismes, collectivités, milieux, de la société. Il est un concept parapluie qui couvre plusieurs notions : coproduction ou co-construction de connaissances, transfert, diffusion, dissémination, traduction, application, valorisation, mise en valeur, échange et partage de connaissances.

Ce programme vise à privilégier une implication solide du milieu clinique. Ainsi, au moins une personne du milieu clinique doit participer au projet comme utilisatrice des connaissances. La formation d'étudiants qui réalisent leur maîtrise à l'intérieur du projet clinique (ex stages de maîtrise) peut être envisagée.

Le projet doit être conforme aux objectifs de ce programme du RRISIQ :

- o La notion de transfert de connaissances est fondamentale
- o Ainsi que l'implication des infirmières au projet (pour assurer la durabilité de l'intervention)
- o Un plan d'évaluation du projet doit être proposé

Les principes clés qui guideront l'examen des projets proposés sont les suivants: le leadership des milieux cliniques, la pertinence et la validité des connaissances qui sous-tendent l'initiative, l'implication d'un chercheur régulier et d'une utilisatrice de connaissance et l'engagement du milieu clinique à verser la contrepartie. SVP Inclure une lettre provenant du milieu clinique qui confirme cet engagement à soutenir le projet et précise le montant engagé.

Critères d'éligibilité:

- Le chercheur principal doit être chercheur régulier du RRISIQ et détenir une affiliation universitaire d'une université participant financièrement au Réseau.
- Une infirmière clinicienne ou gestionnaire du milieu (où se déroule le projet) doit être désignée comme co-chercheur principal.

- La demande doit inclure une lettre d'appui de la direction des soins infirmiers (ou équivalent) du milieu dans lequel se déroulera l'étude, qui s'engage à soutenir financièrement le projet (cela peut consister en un soutien en biens et services).
- Le projet peut impliquer une étudiante inscrite à la maîtrise qui réalise son projet d'étude à l'intérieur du projet de TC, dirigée ou codirigée par un chercheur régulier du Réseau.
- Seront priorités les projets qui ont déjà l'approbation éthique (s'il y a lieu).

Chacune des propositions est évaluée selon les 5 critères suivants:

1. Pertinence du projet en lien avec les objectifs du RRISIQ (voir échelle de pertinence page précédente)

Rang 1 (plus élevé) : Développement, implantation et évaluation d'intervention ou intervention directe (qualitatif ou quantitatif) ; ou une revue systématique Cochrane (ou l'équivalent).

N'inclut pas une revue littéraire ou non systématique.

Rang 2 : Implantation et évaluation d'une intervention spécifique existante ou développement d'un instrument, validation, visant à développer une intervention ou pré-intervention (qualitatif ou quantitatif) déjà mise en place par le milieu.

Rang 3 : Évaluation d'un programme général existant (curriculum, qualité des soins,...) ou description d'intervention (qualitative ou quantitative) existante.

Rang 4 : Étude descriptive d'un phénomène éloigné ou non lié à une intervention.

L'acceptation de la candidature est laissée à la discrétion de chaque comité ou université (selon le cas).

2. Clarté de la problématique et des objectifs

3. Rigueur de la méthodologie (doit avoir obtenu un score de 3 ou 4 pour être financé)

4. Réalisme du projet et de l'échéancier de réalisation en lien avec le budget proposé. Le budget est indépendant d'autres financements obtenus ou demandés pour le même projet du RRISIQ ou autres sources. La majorité des activités de l'échéancier sont prévues dans l'année suivant la date du concours.

5. Résultats escomptés et retombées en termes de projet futur et dissémination (publication, présentation, changements de pratique, etc.)

Chaque critère sera évalué entre 1 et 4 selon les cotes suivantes:

4- Excellent

3- Bon

2- À retravailler

1- Faible

Les demandes avec un score total inférieur à (70%) (14/20) ne sont pas éligibles pour être financées.

Critères d'évaluation :

- Le demandeur doit démontrer que sa demande n'est pas un duplicata de précédents financements obtenus du RRISIQ.
- Seules les informations données dans le formulaire seront considérées. Tout autre document non demandé par le RRISIQ sera retiré de la demande.
- Une priorité moindre sera accordée aux chercheurs ayant été subventionnés par le RRISIQ dans l'année en cours ou précédente et ce, même s'il s'agissait d'un autre projet, afin de partager équitablement les subventions entre le plus grand nombre de chercheurs chaque année.
- Si le candidat applique une 2e fois suite à une demande de révision de la part du comité d'évaluation lors d'un concours antérieur, le dossier sera considéré comme une nouvelle application et n'aura aucune priorité spécifique.

Modes d'allocation des ressources

Année financière. L'année financière s'étend du 1er avril au 31 mars.

Dépenses admissibles

Les dépenses du Réseau doivent rencontrer les critères d'admissibilité du programme de subvention des Réseaux thématiques de recherche du FRQS, tel que décrit dans le programme. Il peut s'agir de projets et d'activités scientifiques ou de bourses d'études. Les projets financés doivent impliquer des dépenses admissibles qui doivent être dépensées exclusivement au Québec (règle FRQS), sauf pour les frais issus des concours de soutien à la présentation et les concours de bourse.

Critères d'attribution

Le financement est attribué en fonction de la valeur scientifique du projet, de son originalité, de ses objectifs en lien avec ceux du Réseau, de son potentiel pour l'amélioration des soins infirmiers, et de sa capacité à intégrer au moins deux des trois secteurs (intervention clinique, organisation des services infirmiers, formation infirmière) (ce dernier point ne s'applique pas aux concours de bourses).

Règles et modalités d'octroi

- Les fonds seront octroyés selon les disponibilités financières du Réseau et de ses partenaires ;
- Les récipiendaires de fonds devront accepter une convention qui régit les règles d'utilisation ;
- Il ne peut y avoir de dépassements de coûts ;
- Toute attribution de fonds requiert un rapport annuel d'utilisation des sommes, déposé à la direction scientifique à la fin de chaque année financière, soit le 31 mars ;
- Les membres recevant des fonds s'engagent à faire preuve de productivité scientifique (publications, conférences, demandes de subventions ou autres).

Éthique

Le Réseau s'engage à appliquer les standards du FRQS sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique.

Mécanismes de résolution de conflits (tiré de la Charte du RRISIQ, disponible sur RRISIQ.com)

Toute situation conflictuelle au sein du Réseau, menaçant le bon fonctionnement scientifique ou administratif de l'entité, doit être soumise à l'attention de la direction du Réseau.

Selon la gravité de la situation, la direction peut proposer ou exiger la mise en place de mesures correctives, jusqu'à la nomination d'un comité ad hoc qui aurait pour mandat d'examiner la situation conflictuelle et de soumettre à la direction scientifique du Réseau les correctifs nécessaires. La direction doit faire rapport du problème et des mesures de résolution du conflit au Conseil d'administration.

Dans le cas d'un conflit impliquant directement la direction du Réseau, le membre ou l'entité lésée peut s'adresser au président du Conseil d'administration.

Conflits d'intérêt

Quiconque du comité d'évaluation sera en situation de conflit d'intérêt sera excusé durant l'évaluation des candidatures concernées.

Rules & Procedures

Grant application for projects on knowledge mobilization in clinical settings 2014

This strategic initiative taken by RRISQ is to support the implementation of knowledge mobilization projects (KM)¹ initiated by clinical settings in collaboration with regular RRISQ researchers. According to Fonds de recherche du Québec Société et Culture, [knowledge mobilization](#) (KM) refers to the idea that knowledge from research or research results lead, in the medium and long term, to action (technological innovations, medical, social form of products, processes, practices, policies, etc.) and a change that responds to the concerns, needs or problems of the organizations, institutions, communities, society. It is an umbrella concept that covers several concepts: co-production and co-construction of knowledge, transfer, distribution, dissemination, translation, implementation, enhancement, development, exchange and sharing of knowledge.

This program is designed to favor a strong involvement of the clinical setting. Thus, at least one person in the clinical environment must participate in the project as a knowledge user. The training of students carrying out their master degree within the clinical project (e.g., Masters trainee) may be considered. The project must be in accordance with the RRISQ objectives :

- o Notion of Knowledge mobilization is fundamental
- o As is a knowledge user being implicated in the project (to ensure the sustainability of the intervention)
- o Evaluation plan must be submitted

The principle elements that will guide the review of proposed projects are: the leadership of the clinical setting, the relevance and validity of knowledge underlying the initiative, the involvement of a regular researcher and a knowledge user and the clinical setting's commitment to provide partnership funding. Please include a letter from the clinical setting confirming this commitment to supporting the project and specify the amount committed.

Eligibility criteria:

- The applicant (principal investigator) must be a RRISQ regular researcher and hold a university affiliation at a university financially participating in the network.
- A clinical nurse or manager from the clinical setting (where the project would run) must be designated as co-investigator.
- The application must include a letter of support from the Director of Nursing (or equivalent) of the clinical setting where the study will take place, who commits to providing financial support (this may be a support of goods and services).
- The project may involve a M.Sc. student who works on his/her study project within the KM project, and is (co)directed by a RRISQ regular researcher.
- Projects that already have ethics approval will be prioritized (if applicable).

Each proposal is evaluated based on the 5 following criteria:

1. Relevance of the project in line with RRISIQ's objectives : Assessment of relevance related to RRISIQ's thematic area. Definitions of rows related to relevance (nursing interventions in clinical, organization or training)

Rank 1 (highest) : Development, implementation and evaluation of intervention or direct intervention (qualitative or quantitative); or Cochrane systematic review (or equivalent). Does not include literature reviews or non-systematic reviews.

Rank 2 : Implementation and evaluation of a specific existing intervention or instrument development, validation, with the aim to develop an intervention or a pre-intervention (qualitative or quantitative) already implemented by the clinical setting

Rank 3 : Evaluation of an existing general program (curriculum, quality of care ...) or description of an existing intervention (qualitative or quantitative).

Rank 4 : Descriptive study of a remote or non-intervention-related phenomenon. Acceptance of the application is at the discretion of each committee or university (as applicable).

2. Clarity of the research problem and objectives

3. Rigorous methodology (must obtain a score of 3 (good) to 4 (excellent) to be financed)

4. Realism of project and of the proposed **timeline** in relation to the proposed budget. The budget is independent of other funding (received or applied for) from RRISIQ or from other sources for the same project. The majority of the activities scheduled are planned for the year following the competition date

5. Expected results and outcomes in terms of future projects and dissemination (publication, presentation, change in practice, etc.)

Each criterion will be assessed from 1 to 4 according to the following ratings:

- 4- Excellent
- 3- Good
- 2- Needs rework
- 1- Low

Applications with a total score of less than 70% (14/20) are not eligible for funding.

Evaluation criteria:

- The applicant must demonstrate that the request is not a duplicate of previous funding obtained by RRISIQ.
- Only information given in the form will be considered. Any additional material not requested by RRISIQ will be removed from the application.
- Lower priority will be given to applicants who have been funded by RRISIQ in the current or previous year, even if it was another project, for a fairly distribution of funding among the greatest amount of researchers each year.

- If the candidate applies for the second time following a request for review by the evaluation committee in relation to a previous competition, the file will be considered a new application and will have no priority of any sort.

Resource allocation

The fiscal year runs from April 1 to March 31.

Eligible expenses

The network spending must meet the eligibility criteria of FRQS' Theme Networks grant program, as described in the program. It can translate into projects and scientific activities or scholarships. Funded projects must involve eligible expenses which must be exclusively spent in the Quebec Province (FRQS rule), except for expenses in the framework of the conference support and fellowship competitions.

Award criteria

Funding is based on the project's scientific quality, its originality, its objectives related to those of the Network, its potential to improve nursing care and its ability to integrate at least two of the three areas (clinical nursing intervention, organizational intervention, intervention in nursing education) (the latter criteria does not apply to fellowship competitions).

Rules and procedures for granting

- Funds will be awarded according to availability of the Network's resources and that of its partners;
- Award recipients will have to accept and sign an agreement that governs the rules of use;
- There may be no cost overruns;
- Any allocation of funds requires an annual report on the use of funds for the network directors (at the end of each fiscal year on March 31st);
- Members receiving funds engage to demonstrate scientific productivity (publications, conferences, grant applications or other).

Ethics

The Network is committed to implementing the FRQS standards on human health research ethics and on scientific integrity.

Conflict resolution mechanisms (from the RRISIQ Charter available on RRISIQ.com)

Any conflict situation within the network, threatening the proper scientific or administrative operation of the entity, must be submitted to the attention of the network directors. Depending

on the severity of the situation, management may offer or require the implementation of corrective measures, until the appointment of an ad hoc committee with the mandate to review the conflict situation and submit necessary corrections to the network directors. Directorship must report the problem and the steps to resolve the conflict to the Board. In the case of a dispute directly involves management of the network, the member or entity aggrieved may appeal to the President of the Board.

Conflicts of interest

Anyone will be a conflict of interest will be excused during the evaluation of applications involved.

Dépenses admissibles

Réseau de recherche en interventions
en sciences infirmières du Québec



Quebec Nursing Intervention
Research Network

Règles générales :

- Le budget doit refléter des coûts directement liés à la réalisation du projet.
- Le budget est évalué pour sa cohérence avec le projet de recherche.
- La direction du RRISQ se réserve le droit de soustraire du montant demandé ou de refuser de payer toute dépense jugée non pertinente, excessive ou injustifiée.

DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES :

La liste suivante est fournie à titre indicatif et est non exhaustive. Toute dépense non listée ici est admissible dans la mesure où elle est justifiée admissible par l'université d'attache ou le FRQS

Salaires :

Admissible	Non admissible
<ul style="list-style-type: none">• Salaires d'assistants de recherche• Salaire ou frais de formation du personnel spécialisé implantant l'intervention ou formant à l'intervention et devant utiliser des appareils ou des installations spécialisées spécifiques à la réalisation de l'intervention, pendant la durée de la recherche• Salaire d'assistants de recherche• Salaire d'étudiants pour travail effectué sur le projet	Rémunération de la chercheuse

Services/contrats professionnels et techniques :

Admissible (<i>décrire les tâches spécifiques de chacun</i>)	Non admissible
<ul style="list-style-type: none">• Transcription de verbatim, codage d'entrevues ou de données médicales complexes• Services d'impression de rapports ou de présentations (ex : impression d'affiches)• Consultations statistiques, aide à la rédaction scientifique, traduction.	N/A

Équipement technique:

Admissible	Non admissible
<ul style="list-style-type: none">• Équipement informatique nécessaire pour le projet de recherche (ex : logiciel spécialisé, webcam)• Location ou achat d'équipement pour l'enregistrement de données (ex : magnétophones, vidéo d'entrevues, caméra)• Équipement nécessaire pour l'administration de l'intervention à l'étude (ex: seringues, tire-lait)• Appareils et services de télécommunication nécessaires	<ul style="list-style-type: none">○ Mobilier de bureau○ Équipement disponible au RRISQ

pour mener le projet de recherche (ex : télé-chasseur pour faciliter le recrutement)	
--	--

Matériaux, fournitures et dépenses pour les participants au projet :

Admissible	Non admissible
<ul style="list-style-type: none"> • Fournitures consommables et directement liées à la réalisation de la recherche (ex: photocopies, services de poste; appels interurbains) • Inclure dans cette section toute forme de rémunération ou de compensation aux participants du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adhésion à des revues, cotisation à des associations professionnelles ○ Fournitures permanentes et non directement liées au projet de recherche (ex : porte-document)

Frais de déplacement /voyagement:

Admissible <i>(total maximum d'environ 10 % du budget global)</i>	Non admissible
<ul style="list-style-type: none"> • Billets d'avion, de train ou d'autobus interurbain pour faire une présentation lors d'un événement scientifique et dont le thème est directement lié à celui de l'intervention à l'étude • Billets d'avion, de train ou d'autobus interurbain liés au projet. • Frais d'hébergement et repas pour les deux cas qui précèdent • Frais de stationnement ponctuel et repas pour la collecte de données • Kilométrage automobile et essence s'il y a plus d'un site, pour aller d'un site à l'autre pour la collecte de données 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Frais de voyage personnels (passeport, visa, location d'automobile)

Frais relatifs aux activités de transfert des connaissances :

Admissible <i>(total maximum d'environ 10% du budget global)</i>	Non admissible
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'inscription et de participation à des congrès pour présenter les résultats de la recherche • Frais d'organisation de séminaire, de journées d'étude, de colloques ou de sessions de diffusion des connaissances, pour présenter les résultats de la recherche • Frais de représentation liés au projet (ex : traiteur pour une réunion stratégique) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Formation et perfectionnement professionnel (ex : frais de scolarité)